

Politique sur les actions et les UAD détenues par les administrateurs

Révisée en 2019.

Approuvée par le comité de régie d'entreprise et des ressources humaines le 30 mars 2023.

Adoptée par le conseil d'administration le 26 avril 2023.



- Une détention minimale, en valeur, d'actions et/ou de UAD de Saputo inc. est exigée pour chacun des administrateurs.
- L'administrateur doit détenir un nombre d'actions et/ou de UAD ayant une valeur marchande totale d'un minimum de trois fois sa rémunération annuelle alors en vigueur.
- Chacun des administrateurs est tenu de se conformer à cette politique dans les cinq années qui suivent sa nomination à titre d'administrateur de la Société et pendant la durée de son mandat en tant qu'administrateur.
- Dans l'éventualité où une augmentation de la rémunération annuelle de l'administrateur se traduirait par un défaut de se conformer à cette politique, l'administrateur devra effectuer l'acquisition d'actions et/ou de UAD additionnelles afin de couvrir le montant de l'augmentation de la rémunération annuelle dans un délai d'un an suivant la date de cette augmentation.